



## Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 25 octobre 2016

---

**Etaient présents :** M. Rémy NAPPEY – Mme Martine LOHSE – M. Michel LAURENT – Mme Joëlle PAHIN – Mme Stéphanie PACCHIOLI – M. Francis USARBARRENA – M. Yves BOITEUX – M. Claude BOURIOT – Mme Marie-Sophie POFILET – Mme Catherine PETREQUIN – Mme Delphine PRENEY – M. Alain ROTH – Mme Christelle CHAVEY – M. Frédéric MAURICE – Mr Christopher BOREANIZ – M. Laurent TOURTIER – Mr Fabrice FRICHET – Mme Liliane HOUG

**Avaient demandé à excuser leur absence :** M. Pierre SCHIFFMANN – Mme Mélanie TAKACKS – Mme Céline POLLIEN-CHANVIN – Mme Christelle VAUCLAIR –

**Etait absente :** Mme Lise BIGUENET

**Procurations :** M. Pierre SCHIFFMANN qui donne procuration à M. Michel LAURENT – Mme Mélanie TAKACKS qui donne procuration à Mme Martine LOHSE – Mme Céline POLLIEN-CHANVIN qui donne procuration à Madame Joëlle PAHIN – Madame Christelle VAUCLAIR qui donne procuration à M. Laurent TOURTIER

---

### 1. Approbation du compte-rendu du 2 septembre 2016

Le compte-rendu de la séance du 2 septembre 2016 est adopté à l'unanimité.

### 2. Désignation du secrétaire de séance

Madame Martine LOHSE est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité.

### 3. DM n° 1 Budget communal

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'un courrier en date du 10 octobre dernier par lequel Madame la Comptable du Trésor demande de procéder à l'ouverture de crédits budgétaires suite à des erreurs d'imputation relevées en 2005 et 2007 pour les raisons suivantes :

La commune de l'Isle sur le Doubs a cédé, le 14/09/2001, l'ensemble des terrains de la Zone d'Aménagement Concertée de la Combe Rosiers à la Communauté de Communes des Isles du Doubs.

La cession de cet ensemble immobilier non bâti d'une superficie totale de 11ha 97ca 22a a été consentie sur la base de 4,57 € le mètre carré moyennant le prix de 547 727,98 €. Il est

stipulé dans l'acte que **les paiements en principal et intérêts auront lieu au fur et à mesure de la revente des parcelles par la Communauté de Communes.**

Un rapprochement exhaustif des paiements opérés par la Communauté de Communes a montré que des erreurs d'imputation avaient été commises dans les comptes de la Ville de l'Isle sur le Doubs.

Il s'avère que la somme de :

- 142 332,65 € (T361/2005) a été comptabilisée au crédit du c/2111 ( au lieu du c/276358) ;
- 10 242,95 € (T174/2007) a été comptabilisée au crédit de c/7475 au lieu du c/276358.

Par conséquent, afin de procéder à la correction de ces erreurs d'imputation, il conviendra d'émettre :

- un mandat au c/2111 (terrains nus) pour un montant de 142 332,65 € ;
- un mandat au c/673 (titres annulés sur exercices antérieurs) pour un montant de 10 242,95 € ;

les crédits en fonctionnement seront pris sur le compte 022 « dépenses imprévues » pour 5000.00 € et sur le compte 023 « virement à la section d'investissement » pour 5 242.95 €.

- un titre au c/276358 (créances sur collectivités et établissements publics) d'un montant de 142 332,65 € pour le paiement de 2005 ;
- un titre au c/276358 d'un montant de 10 242,95 € pour le paiement de 2007.

Le compte 021 « virement de la section de fonctionnement » sera minoré de la somme de 5 242.95 € , ce qui entraîne un excédent de 5 000.00 €

Il convient donc de procéder à l'ouverture des crédits budgétaires nécessaires à la comptabilisation de ces écritures dans les meilleurs délais.

**A l'issue de ces opérations, le solde du compte 276358 sera de 206 981.99 € (359 557.59 – 142 332.65 – 10 242.95) en conformité avec les écritures de la CCID**

D'autre part, il y a lieu de réajuster les crédits d'investissement :

Pour changer une chaudière dans un logement à Bourlier (opération 550), la somme inscrite au BP n'est pas suffisante / + 1550.00 €

Pour acheter un ordinateur pour le poste de direction de l'école Briand (opération 563) / + 550.00 €

Soit une dépense supplémentaire de 2100.00 €

Les crédits seront pris sur le compte 217534 – opération 561 qui est excédentaire, une somme de 10 000.00 € avait été inscrite pour le « diagnostic éclairage public » alors que la dépense s'élève à 1 960.00 € -

**La décision modificative présentée ci-dessous est nécessaire.**

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
67 - charges exceptionnelles	673 - titres annulés sur exercice précédent	10 242.95 €			
22 - dépenses imprévues		-5 000.00 €			
023 - virement à section investissement		-5 242.95 €			
Total		0	Total		
INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
			O21 - virement de la section de fonctionnement		-5 242.95 €
21 - immobilisations corporelles	2111 - terrains nus	142 332.65 €	27 - autres immobilisations financières	276358 - créances sur autres groupements de collectivités	142 332.65 €
	217534 - réseaux électrifications	-2 100.00 €	27 - autre immobilisations financières	276358 - créances sur autres groupements de collectivités	10 242.95 €
	21318 /550 changement d'une chaudière	1 550.00 €			
	2188 - mobilier scolaire opération 563	550.00 €			
Total		142 332.65 €	Total		147 332.65 €

excédent  
d'investissement

5 000.00 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 1 au budget communal.

#### **4. Travaux - dossiers de demandes de subvention auprès du Conseil Départemental**

Les dossiers de demandes de subventions pour l'année 2017 doivent être déposés pour le 31 octobre 2016 auprès du Conseil Départemental. La date de dépôt pour la dotation d'équipement des territoires ruraux n'est pas connue.

Le Conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à déposer les dossiers suivants auprès du Conseil Départemental

Monsieur le Maire rappelle que le dépôt de demande de subvention n'implique pas forcément la réalisation de l'opération. Le choix se fera au moment du vote du budget.

Aménagement halle aux grains : il conviendrait de lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre en 2017. Renseignements pris auprès du Service de conseil aux Maires au Département, il convient de déposer un dossier sur la totalité du projet. Le dépôt du dossier se fera sur le scénario 1 défini par le Cabinet MP Conseil et validé par le Conseil municipal dans la séance du 26 février 2016 : 2 480 483.00 € HT - 2 976 590.00 € TTC

**Ecole Perdrizet** : remplacement des huisseries: 66 050.00 € HT – 79 260.00 € TTC

**Ecole Clavel** : réfection du mur de la cour de récréation – 25000.00 € HT -30 000.00 € TTC

**Ecole Briand** : réfection de la cour : 21 800.00 € HT – 26 160.00 € TTC

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions listées ci-dessus et à signer les documents s'y rapportant.

#### **5. Répartition des sièges de l'organe délibérant de la communauté de communes des deux vallées vertes –**

L'arrêté préfectoral 25-2016-09-22-011 portant création de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes par fusion de la Communauté de Communes du Pays de Rougemont, de la Communauté de Communes des Isles du Doubs et de la Communauté de Communes du Pays de Clerval et extension à la commune de Désandans a été adressé aux communes membres le 26 septembre 2016.

Suite à cet arrêté et conformément à l'article L 5211-6-1 du CGCT, les communes membres ont trois mois pour délibérer sur la composition de l'organe délibérant de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes. Une délibération doit être prise avant le 15 décembre 2016.

La répartition de droit commun prévoit :

- 12 délégués à l'Isle sur le Doubs
- 5 délégués à Arcey,
- 4 délégués à Rougemont,
- 3 délégués à Clerval,
- 2 délégués à Anteuil,
- 2 délégués à Désandans
- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour toutes les autres communes

L'accord local n'est pas réalisable dans la mesure où de fortes disparités existent entre les communes.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la répartition de droit commun telle que proposée ci-dessus. Monsieur le Maire précise qu'il y aura 79 conseillers communautaires.

## **6.Société EMTOVI – demande d’avis extension chambre funéraire sur le territoire de la Commune de L’Isle-sur-le-Doubs**

La Société EMTOVI funéraire sise 26 rue de la Poussoure à L’Isle-sur-le-Doubs a déposé un dossier auprès de la Préfecture pour étendre son activité et créer un troisième salon.

Le Conseil municipal, à l’unanimité, donne un avis favorable à l’extension d’activité de la société EMTOVI et à la création d’un troisième salon.

## **7.Appel à projet gestion des services périscolaire et extrascolaire – choix du prestataire**

Madame l’adjointe aux affaires scolaires informe le Conseil municipal que deux associations ont répondu à l’appel à projets concernant les animations périscolaires et extrascolaires, à savoir l’ADMR et les Francas.

Les critères de sélection suivants avaient été définis :

- **qualité pédagogique et cohérence du projet éducatif proposé** : 20 %.  
Les deux projets pédagogiques étant riches et novateurs, la note de 18/20 est attribuée aux deux candidats.
- **organisation en terme de moyens humains et matériels pour répondre au mieux à l’objectif défini par la collectivité et notamment les garanties s’agissant de la sécurité des enfants** : 20%.

L’organisation rigoureuse présentée par l’ADMR nous conduit à lui attribuer la note de 15 /20, les Francas obtenant la note de 13/20.

- **cohérence du montant de la subvention sollicitée par rapport au contenu du projet proposé** : 50 %.

Les montants des deux budgets sont très proches. Le budget des Francas (152 665,47 €) dépasse de 6 785,47 € celui de l’ADMR (145 880 €). Les coûts ont été calculés sur une base de 142 jours sur le budget des Francas alors que le budget de l’ADMR est établi sur une base de 140 jours.

Le coût d’une heure enfant est de 2,97 € sur le budget ADMR et de 3,04 € sur le budget des Francas. Il est à noter que ce coût est en baisse par rapport aux comptes d’exploitation Francas des années précédentes et du budget 2016.

Au vu de la différence du montant des deux budgets étudiés, les notes sont les suivantes :

50 à l’ADMR et 47 à l’association des Francas.

- expérience du candidat dans des activités similaires : 10 %

L’ADMR a une grande expérience dans l’aide à domicile, se développe dans les services périscolaires et extrascolaires et n’a pas encore organisé d’activités dans un multi sites.

Quant aux Francas, ils sont reconnus depuis de nombreuses années comme des acteurs dans le domaine de l’éducation populaire. En sus, leur gestion des activités Jeunesse de la CCID, à Arcey et à Anteuil permet une mutualisation bénéfique qui pourra s’étendre aussi à Rougemont dans le cadre de la nouvelle intercommunalité.

Note de l’ADMR : 4 /10 ; Note des Francas : 10/10

Au total, l’ADMR et les Francas ont obtenu respectivement : 87 et 88.

Le comité de sélection propose de retenir l’association des Francas. La convention sera signée pour un an et renouvelée si satisfaction.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le choix du comité de sélection.

### **8. Classes de neige 2017 - Demande de subventions des écoles élémentaires**

Madame l'adjointe aux affaires scolaires présente la demande de subvention adressée par Messieurs les directeurs des Ecoles Bourlier et Clavel, les 7 et 14 octobre 2016 pour permettre aux deux classes de CM2 de se rendre en classe de neige du 9 au 13 janvier 2017 à Longeville Mont d'Or.

Le coût total de ce séjour (Transport compris) s'élève à :  
7117.00 € pour la classe de CM2 de l'école Bourlier  
7415.00 € pour la classe de CM1 CM2 de l'Ecole Clavel  
Soit 284.68 € par enfant.

Les deux directeurs sollicitent une subvention municipale à hauteur de 50 % du coût du séjour, ce qui fait une aide de 142 € par enfant et la mise à disposition de l'éducatrice sportive pendant toute la durée du séjour.

Les familles participent à hauteur de 90.00 €. Le reste de la somme serait pris en charge par la coopérative scolaire.

Il est à noter qu'il n'y a plus d'aide du Conseil Départemental pour les familles les plus défavorisées.

Cette demande n'a pas pu être étudiée par la Commission des affaires scolaires réunie le 3 octobre.

Monsieur le Maire propose une aide de 125.00 € par enfant et la mise à disposition Madame l'éducatrice sportive pour toute la durée du séjour.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur le Maire et autorise le versement de la subvention correspondante. Les crédits seront inscrits au budget 2017.

### **9. Projet culturel - Demande de subvention de l'école maternelle Briand**

Dans le cadre du développement culturel des enfants, avec l'ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art, l'école maternelle Briand participera au projet « école et cinéma ».

Un projet culturel et artistique a été élaboré : participation à quatre séances de cinéma à Montbéliard, suivies d'une activité complémentaire culturelle ou scientifique. Le déplacement s'effectuera en train.

Le montant du projet est de 1 518,10 €.

Cette demande a été présentée aux membres de la Commission des affaires scolaires réunie le 3 octobre 2016 qui proposent une aide de 500.00 €.

Le Conseil municipal valide la proposition de la Commission « affaires scolaires ».

## 10.Forêt – état d’assiette 2017

Monsieur Alain ROTH, conseiller délégué en charge de la forêt, présente l’état d’assiette pour les coupes de bois 2017 définie par la Commission des forêts réunie le 21 septembre 2016.

N° de parcelle	Nature de la coupe	Surface		Volume présumé réalisable (m <sup>3</sup> )
		Totale	A parcourir	
22_a2	AMEL	11.14	11.14	400
23_a2	AMEL	10.92	10.92	400
24_a2	AMEL	10.85	10.85	400
18_ar	E	1.98	1.98	100
34_ar	E	0.7	0.7	75
36_ar	E1	1.08	1.08	65
37_ar	E1	1.85	1.85	100
37_a2	EM	9.35	0.25	10
52_im	EM	5.86	0.45	20
16_r	RD	9.29	7.30	450

*AMEL = Coupe d’amélioration / E = Eclaircie résineuse / EM = coupe d’emprise / RD = régie définitive*

### **Parcelles 22-a2, 23-a2 et 24-a2** : coupes d’amélioration prévues pour l’aménagement

La commission propose de destiner la 22 et la 23 en futaie affouagère afin de répondre à nos besoins en bois de chauffage et de vendre en bloc la 24 pour ne pas avoir à gérer les déchets de bois qui resteront sur la coupe.

### **Parcelles 18-ar, 34-ar, 36-ar et 37-ar** : éclaircies résineuses : vente en bloc

**Parcelles 37-a2, 52-im** : coupes d’emprise afin de sécuriser les abords du CD 31. Pour ne pas avoir à gérer le fond de coupe, il est proposé de vendre là aussi en bloc.

### **Enfin, parcelle 16-r** : dernière coupe sur cette parcelle (semenciers)

La Commission propose de vendre en bloc pour ne pas à avoir à gérer la sortie des houppiers. Il est en effet préférable qu’un professionnel s’en charge afin de préserver les semis de chêne, nombreux sur cette parcelle.

Le Conseil municipal, à l’unanimité, valide ces propositions.

## 11.Forêt – prix du stère de bois

Suite à la vente de bois de chauffage en bord de route de juin, un certain nombre de lots n’ont pas trouvé preneur. Pour éviter de laisser ces lots en forêt, la Commission propose de les mettre en vente au prix préférentiel de 100 € le lot de 4 stères soit 25 € le stère.

Le Conseil municipal, à l’unanimité, fixe le prix du lot de 4 stères à 100.00 €

## **12. Affaires diverses**

### **Maison forestière**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les occupants de la Maison forestière ont déménagé depuis samedi 22 octobre dernier. Les serrures ont été changées en présence de Maître Jouve et un état des lieux a été établi. La maison n'a pas été dégradée.

Cet immeuble sera remis en vente au prix de 75 000.00 €.

Les occupants ont été condamnés par le Tribunal de Grande Instance à payer une indemnité d'occupation qui sera mise en recouvrement par les services du Trésor Public.

### **Reconnaissance catastrophe naturelle**

Mesdames et Messieurs les Conseillers ont pu constater, dans l'article consacré par l'Est Républicain le 20 octobre, aux communes déclarées sinistrées, suite aux violents orages du 25 juin, que la Commune de L'Isle-sur-le-Doubs ne figurait pas dans la liste.

Les services du Secrétariat de Mairie se sont immédiatement inquiétés auprès des services préfectoraux. Après recherches auprès des ministères concernés, on nous a informés que notre dossier n'avait pas été inscrit à l'ordre du jour de la session du mois de septembre, car le rapport réalisé, à notre demande, par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières, n'avait pas été envoyé à la commission chargée de statuer. Nous souhaitons savoir si la coulée de boue qui avait envahi la maison située 75 Grande Rue risquait de se reproduire. Le rapport du BRGM est, en effet, daté du 4 octobre 2016.

Ce document, envoyé directement par le BRGM, est parvenu au Ministère le 12 octobre, soit six jours avant la session du mois d'octobre mais dans un délai trop court pour que la commission ait le temps d'en prendre connaissance. Notre dossier n'a donc pas été inscrit à l'ordre du jour de la commission du 18 octobre.

Nous espérons fortement que notre demande de reconnaissance de catastrophe naturelle sera étudiée et validée à la session du mois de novembre et l'avons fait savoir à la Préfecture.

Un courrier explicatif a été adressé à chaque sinistré et sera envoyé en copie au Conseil municipal.

### **Restauration scolaire :**

Le Conseil Départemental, dans sa séance du 17 octobre a fixé les prix du repas servi dans les collèges pour les enfants des écoles maternelles et primaires.

Les prix sont annoncés : 3,80 € en 2017.

La Commune de l'Isle-sur le-Doubs met à disposition deux personnes à raison de dix heures par jour.

### **Travaux :**

Bibliothèque et appartements Bourlier : la toiture et l'isolation sont à reprendre suite à de gros soucis d'humidité et de moisissure. Un chiffrage a été établi. Le montant des travaux s'élève à 202 000.00€, mais ne seront pas budgétisés en 2017.

Monsieur Laurent TOURTIER s'étonne de l'état de la chaussée dans la Grande rue. La route restera dans l'état actuel jusqu'aux travaux de réfection pris en charge par le Conseil Départemental dans un délai de 2 à 3 ans.

Poussoure : les travaux d'enrobés du giratoire sont en cours et devraient être terminés cette nuit.



La séance est levée à 21 h 38.